

Montréal, le 20 décembre 2018

APPEL DE PROJETS/INITIATIVES 2018-2019

Aux chercheurs réguliers du CRIR

Membres institutionnels :

CISSS de Laval

- Hôpital juif de réadaptation

CISSS de la Montérégie-Centre

- Institut Nazareth et Louis-Braille

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

- Institut universitaire sur la réadaptation en déficience physique de Montréal
 - ▶ CRLB
 - ▶ IRD
 - ▶ IRGLM

CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

- Centre de réadaptation Lethbridge-Layton-Mackay

Membres partenaires :

CISSS de Lanaudière

- Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier

CISSS des Laurentides

- Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier

Membres affiliés :

- Université de Montréal
- Université du Québec à Montréal
- Université McGill

Siège administratif

6363, chemin Hudson, bureau 061
Montréal (Québec) H3S 1M9
Canada
T 514 340-2085 poste 4777
IURDPM
www.crir.ca

APPEL DE PROJETS/INITIATIVES 2018-2019

Le **Pôle universitaire en réadaptation (PUR)** lance un appel de projets/initiatives **pour les chercheurs réguliers du CRIR**, afin de soutenir des projets dans le domaine de transfert des connaissances. Le transfert des connaissances, tel que défini par les Fonds de recherche du Québec (FRQ)¹, englobe divers formes incluant le transfert, la dissémination, la valorisation, la application, l'échange, le partage et la mobilisation.

Le concours est en lien direct avec la section *Objectifs et perspectives stratégiques de développement* du Plan de développement du CRIR 2017-2021, dont le troisième objectif est de « Renforcer la mobilisation et l'appropriation des connaissances en synergie avec les utilisateurs des connaissances ». De plus, le transfert des connaissances est l'un de trois thèmes transversaux et prioritaires du CRIR; les deux autres étant l'évaluation et les technologies innovantes.

Ce concours vise à soutenir les chercheurs réguliers du CRIR dans le développement d'initiatives dans un domaine caractérisé par moins d'opportunités de financement.

Du financement sera accordé aux protocoles centrés sur le transfert des connaissances ciblant les utilisateurs des connaissances. Le but est d'optimiser les retombées de recherche du CRIR par le développement d'activités et d'outils. Les utilisateurs des connaissances peuvent inclure des cliniciens, des gestionnaires, des patients, des utilisateurs des services, le grand public, ainsi que des partenaires provenant des divers secteurs. Les activités et outils peuvent comprendre la vulgarisation des résultats de recherche destinées au grand public, des séminaires de formation, des ateliers, des documents vidéos, des présentations multimédia, le développement d'outils cliniques, d'accords de licence issues des retombées de recherche et l'organisation d'événements.

La conception du projet proposé doit inclure un volet évaluation. Des initiatives qui comprennent la thématique des technologies innovantes sont encouragées, sans être obligatoire.

Les projets proposés doivent impliquer au moins un (1) utilisateur des connaissances dans chacun des sites du CRIR. Cette personne devra être nommée partenaire du projet. L'utilisateur des connaissances peut participer dans le projet par divers moyen. Par exemple, il peut contribuer dans l'analyse des besoins, la validation des stratégies et du contenu, soutenir les démarches du recrutement, etc.

Un montant total de 125 000\$ est disponible pour cette initiative.

Conditions pour faire une demande:

1. L'aide financière du PUR doit être utilisée pour couvrir les coûts nécessaires à la réalisation du projet. Si possible, une priorité sera accordée à l'embauche de « personnel de recherche ». Le montant demandé et les activités du personnel qui sera rétribué doivent être spécifiés et justifiés.

2. Les chercheurs s'engagent à mentionner le CRIR dans toute présentation ou publication en lien avec le projet, et le PUR à titre de source de financement.
3. Un rapport d'activités d'une page(1) doit être transmis au CRIR 12 mois après l'obtention de la lettre confirmant l'octroi du projet. Ce rapport sera ensuite présenté aux membres du Conseil d'administration du PUR.



Le montant accordé par le PUR devra être utilisé pour couvrir les coûts nécessaires à la réalisation du projet. Par exemple, les coûts liés à l'embauche d'une personne qui contribue au soutien de l'équipe (ex. : technicien, ingénieur, personnel de recherche commun, etc.), d'un coordonnateur d'équipe ou pour d'autres dépenses admissibles liées au projet. Le montant demandé devra être justifié.

Dans le but de maximiser les retombées des projets financés, le chercheur récipiendaire pourrait être accompagné par la coordonnatrice aux partenariats et transfert de connaissances du CRIR, selon ses besoins. Cet accompagnement sera fourni par le CRIR et n'a pas à être inclus dans le montant demandé. Les modalités de cet accompagnement seront établies ultérieurement, selon les besoins des projets financés.

Les demandeurs doivent faire une demande écrite de **quatre pages maximum**; seuls le budget, les références et les instruments de mesure sont acceptés en annexes.

Le projet doit décrire clairement :

- la description du/des besoin(s) et l'enjeu/les enjeux en lien avec le transfert des connaissances
- les retombées tangibles en transfert des connaissances pour tous les sites du CRIR
- les objectifs du projet et les étapes de réalisation
- les méthodes envisagées et stratégiques
- la pertinence par rapport à la mission du CRIR
- la faisabilité du projet proposé
- les retombées du projet pour les utilisateurs des connaissances et le milieu de la réadaptation
- le degré de synergie/implication des utilisateurs des connaissances
- un plan d'évaluation raisonnable pour mesurer les retombées du projet et son impact potentiel

Les demandes incomplètes ou ne respectant pas le nombre de pages demandé ne seront pas évaluées.



¹ Fonds de recherche du Québec, STRATÉGIE DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES 2014-2017